

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 18 septembre 2013 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Steve Ouimet, maire de Les Méchins
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 00.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 21 août 2013;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 3 septembre 2013;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013;
 - 4.4 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013;
 - 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 4 septembre 2013;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers – faits saillants CRÉ juin-13 ;
 - 5.2 Pacte rural (PNR II) :
 - 5.2.1 Reddition de compte pour l'année 2012;
 - 5.2.2 Autorisation versement – Soutien aux comités de développement volet I et II (2013-2014);
 - 5.3 Demande d'appui – Résolution 2013-09-186 de la municipalité de Saint-René-de-Matane – Demande au ministère des Transports d'accélérer le processus menant la réfection de la route 195 entre Matane et Amqui;
 - 5.4 Réponse à la demande au Fonds Solidarité et Inclusion sociale – projet « Service de covoiturage »;
 - 5.5 PHOS, Événement Arts + photo, du 13 au 30 septembre 2013 à Matane;
 - 5.6 Chambre de commerce région de Matane :
 - 5.6.1 Demande d'adhésion comme membre partenaire;

- 5.6.2 Gala de l'Excellence dans le cadre du 100^e Anniversaire;
- 5.6.3 Candidature MRC de La Matanie dans la catégorie « Intégration des employés immigrants »;
- 5.7 Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent – Offre de visibilité – Cocktail dînatoire Saveurs et gourmandises, le 23 octobre 2013 à Matane;
- 5.8 Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) Bas-Saint-Laurent – Demande d'aide financière – Brunch-colloque annuel, le 17 novembre 2013 à Rimouski;
- 5.9 Demandes de subventions au ministère des Transports (MTQ) dans le cadre de Programmes d'aide financière touchant le réseau routier municipal mis en œuvre afin de permettre aux municipalités d'assumer leurs responsabilités en matière de voirie :
 - 5.9.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - 5.9.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Demande d'appui – Résolution 13-07-216 de la MRC de Maskoutains – Feux de véhicule – Demande à la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - 6.3 Entente service régional de génie civil;
 - 6.4 Embauche au poste de directeur du service régional de génie civil;
 - 6.5 Entente de fin d'emploi;
 - 6.6 Autorisation paiement – facture Sani-Manic (contrat 2013);
 - 6.7 Forum Saint-Laurent 2013, les 29 et 30 octobre 2013 à Québec;
 - 6.8 Résolution CM-2013-06-26-102 de la MRC d'Avignon concernant un appui à la MRC de Pontiac relativement au rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement – Groupe de géomatique Azimut inc. – Facture n° 5140 – Abonnement service de diffusion GOnet et mise à jour des matrices graphiques et des rôles d'évaluation;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Certificat de conformité – Règlement VM-89-131 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 2C;
 - 8.2 Réception du second projet de règlement VM-89-132 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 101C;
 - 8.3 Certificat de conformité – Règlement VM-89-132 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 101C;
 - 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-133 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 59C;
 - 8.5 Réception du premier projet de règlement VM-89-134 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux usages dérogatoires;
 - 8.6 Nominations au CCA :
 - Sièges 2 échus – représentant du Conseil
 - Sièges 4 échus – producteur agricole
 - Sièges 5 échus – producteur agricole
 - Sièges 6 échus – résidents du territoire et non visés par les autres sièges
 - 8.7 Programme Rénovillage 2013-2014 – Modalités d'attribution sur le territoire de la MRC de La Matanie;
 - 8.8 Demande du MRN – Prolongation de la forêt d'expérimentation n° 867 Cherbourg;

- 8.9 Demande d'un certificat de conformité – projet « Passerelle émissaire du lac Choc – Parc national de la Gaspésie »;
 - 8.10 Embauche au poste de conseiller en environnement et cours d'eau;
 - 9- Génie forestier :
 - 9.1 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent – Demande d'avis de conformité du PPMV 2^e génération;
 - 10- Matières résiduelles : ---
 - 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Compte-rendu;
 - 11.1.2 Démission de monsieur Ludovic Larouche – caserne #19 à Sainte-Félicité;
 - 12- Période de questions;
 - 13- Varia;
 - 14- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 563-09-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- a) Règlements généraux du CLD;
- b) Informations Coop Les Méchins;
- c) Sondage – projet Renforcement collectif;
- d) Remerciements aux membres du Conseil sortants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 564-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 21 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 21 août 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 565-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 septembre 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 septembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 566-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 567-09-13

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 3 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 568-09-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 4 septembre 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 4 septembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 569-09-13

PACTE RURAL – PNR II – REDDITION DE COMPTES POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT la reddition de comptes de la MRC de La Matanie pour l'année 2012 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la *Politique nationale de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

D'adopter la reddition de comptes de la MRC de La Matanie pour l'année 2012 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la *Politique nationale de la ruralité II*;

DE transmettre la reddition de comptes ainsi que la résolution d'adoption au bureau régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 570-09-13

PACTE RURAL – PNR II – SOUTIEN AUX COMITÉS DE DÉVELOPPEMENT, VOLET I ET II (2013-2014)

CONSIDÉRANT QU'au Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité II*, un soutien financier est prévu pour les comités de développement (article 11.2.3);

CONSIDÉRANT QUE la *Politique nationale de la ruralité* convie les acteurs de développement à participer à un projet qui exige beaucoup d'énergie, de détermination, de persévérance et une grande ouverture aux changements;

CONSIDÉRANT QUE les comités de développement travaillent bénévolement au développement socio-économique des collectivités, participent à la mobilisation des citoyens et des organismes communautaires et jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre de la Politique;

CONSIDÉRANT QUE la motivation n'est pas la seule condition pour la réussite et qu'en l'absence de structures communautaires de soutien, il y a essoufflement et épuisement des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier aux comités de développement se traduit au Plan de travail de la PNR II par le maintien des deux (2) mesures appliquées lors de la PNR I :

- Volet I – *Mesure de soutien au fonds de roulement des comités*;
- Volet II – *Mesure de soutien aux initiatives du milieu*;

CONSIDÉRANT QUE la *Mesure de soutien au fonds de roulement des comités* (volet I) vise à fournir aux comités de développement en activités, un fonds de roulement couvrant les dépenses inhérentes au fonctionnement de base du comité : frais de poste, téléphone, accès Internet, frais de déplacements, papeterie, frais administratifs, etc.) et que cette mesure s'applique aux comités de développement qui collaborent activement à la réalisation d'activités de développement dans leur milieu justifiant ainsi le soutien financier en fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE la *Mesure de soutien aux initiatives du milieu* (volet II) vise à encourager et faciliter la réalisation d'activités initiées par et pour le milieu rural et rejoignant les objectifs de la PNR II et du Plan de travail (exemple : fêtes de village, activités visant le développement du sentiment d'appartenance et l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement du pouvoir d'attraction ou toutes activités en respect des besoins et de la volonté des citoyens) et que le calcul de l'aide financière fait référence à l'indice de dévitalisation ainsi qu'à la population totale;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de s'assurer que l'aide financière (volet I et II) sera utilisée de façon efficace et en respect des objectifs visés par la *Politique nationale de la ruralité* et du Plan de travail, tous les comités de développement devront respecter les balises et conditions à respecter pour l'obtention de l'aide et effectuer une reddition de compte annuelle à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les comités de développement ou, le cas échéant, la municipalité ont déjà reçu le premier versement 2008-2009 du soutien financier autorisé dans le cadre du Plan de travail de la PNR II, le deuxième versement pour l'année 2009-2010, le troisième pour l'année 2010-2011, le quatrième pour l'année 2011-2012 et le cinquième versement pour l'année 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE sur confirmation de la reddition de compte annuelle, le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le sixième et dernier versement de l'aide financière volet I – *Mesure de soutien au fonds de roulement des comités* et du volet II – *Mesure de soutien aux initiatives du milieu* du Pacte rural de la MRC de La Matanie aux comités de développement ou aux municipalités, le cas échéant, selon le tableau ci-dessous :

Comités	Aide financière admissible			Aide financière admissible totale
	Volet I	Volet II		Volet I et II
MUN. LES MÉCHINS	1 000,00 \$	1 090,94 \$	1 000,00 \$	3 090,94 \$
MUN. ST-JEAN-DE-CHERBOURG	1 000,00 \$	1 227,29 \$	1 000,00 \$	3 227,29 \$
MUN. GROSSES-ROCHES	1 000,00 \$	1 295,48 \$	1 000,00 \$	3 295,48 \$
MUN. STE-FÉLICITÉ	1 000,00 \$	818,19 \$	1 000,00 \$	2 818,19 \$
MUN. ST-ADELME	1 000,00 \$	1 159,14 \$	1 000,00 \$	3 159,14 \$
MUN. ST-RENÉ-DE-MATANE	1 000,00 \$	477,27 \$	1 000,00 \$	2 477,27 \$
MUN. STE-PAULE	1 000,00 \$	954,51 \$	1 000,00 \$	2 954,51 \$
MUN. ST-LÉANDRE	1 000,00 \$	545,43 \$	1 000,00 \$	2 545,43 \$
MUN. ST-ULRIC	1 000,00 \$	(68,16) \$	1 000,00 \$	1 931,84 \$
MUN. BAIE-DÉS-SABLES	1 000,00 \$	1 159,07 \$	1 000,00 \$	3 159,07 \$
VILLE DE MATANE	- \$	340,92 \$	1 000,00 \$	1 340,92 \$
TOTAL	10 000,00 \$	9 000,08 \$	11 000,00 \$	30 000,08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 571-09-13

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-09-186 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'ACCÉLÉRER LE PROCESSUS MENANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE 195 ENTRE MATANE ET AMQUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-09-186 de la municipalité de Saint-René-de-Matane demandant au ministre des Transports du Québec (MTQ) d'accélérer le processus menant à la réfection de la route 195 entre Matane et Amqui;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a entrepris depuis de nombreuses années la réfection de la route 195, entre Matane et Amqui;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire la poursuite des travaux de réfection de la route 195 afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière;

CONSIDÉRANT l'importance de la réfection de cette infrastructure routière comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour la région Matane-Amqui;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des travaux de réfection de la route 195 aura un impact important sur l'amélioration de la sécurité routière et l'amélioration de la qualité de vie des résidants;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 longe la rivière Matane, et que sur cette rivière les amateurs de pêche sportive au saumon viennent de partout au pays, des États-Unis et même de l'Europe;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Matane, mondialement connue, détient un taux élevé de fréquentation par les pêcheurs;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 mène à la Réserve faunique de Matane, lieu de chasse, de pêche et de camping;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 contribue à relier plusieurs provinces, soit les provinces de l'Atlantique et les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 est empruntée par les transporteurs de biens et de services de tous les genres;

CONSIDÉRANT QUE la route 195 est soumise à une circulation importante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les démarches de la municipalité de Saint-René-de-Matane et de demander au ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, de conclure le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation des travaux de réfection de la route 195, à l'intérieur des limites de Saint-René-de-Matane et en direction d'Amqui;

QUE copie de la présente soit transmise à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, ministre délégué au Tourisme et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, et aux conseils municipaux de la ville de Matane, de la ville d'Amqui, des municipalités de Saint-Vianney, Saint-Tharcisius et Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 572-09-13

DEMANDE AU FONDS SOLIDARITÉ ET INCLUSION SOCIALE – PROJET « SERVICE DE COVOITURAGE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 193-03-13 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant d'être l'organisme porteur de projets dont deux de la MRC soit l'organisation de navettes pour le transport des jeunes vers les infrastructures de loisirs et culture et l'autre visant la mise en place d'un service de co-voiturage dans le cadre du Fonds Solidarité et Inclusion Sociale et autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la lettre de la directrice adjointe au développement social et culturel de la CRÉ par laquelle la MRC est informée que ce type de projet ne peut être recevable dans le cadre de ce fonds puisqu'il ne respecte par le critère suivant :

« Le financement des initiatives par la CRÉ à partir des sommes octroyées par le FSIS ne doit pas se substituer à la contribution d'un autre programme gouvernemental ou au financement provenant des ententes spécifiques sur le territoire. »;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est assumé en utilisant les places disponibles dans les autobus du transport adapté et que les municipalités ont indiqué n'avoir pas les ressources financières pour développer davantage ce service et ajouter une nouvelle quote-part;

CONSIDÉRANT QUE le projet visant la mise en place d'un service de covoiturage répondrait à un besoin et contribuerait à améliorer la mobilité de la population du territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que présenté ne serait pas financé par un autre ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie conteste la décision et demande une révision du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du Conseil sont informés de la tenue de l'événement <i>PHOS arts et photos</i> , du 13 au 30 septembre 2013, dont le FSTD a contribué au financement.

RÉSOLUTION 573-09-13

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE – ADHÉSION COMME MEMBRE PARTENAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Madone Guénette, présidente de la Chambre de commerce région de Matane, adressée à monsieur le préfet, lui demandant son soutien en adhérant à la Chambre afin d'inciter tous les représentants du territoire à rejoindre le réseau pour mieux défendre les intérêts de tous les membres;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer, pour les municipalités et MRC, est de 150 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la MRC de La Matanie, comme membre partenaire, à la Chambre de commerce région de Matane, et le paiement au montant de 150 \$ plus les taxes applicables, pour la période de septembre 2013 à août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 574-09-13

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE – GALA DE L'EXCELLENCE DANS LE CADRE DU 100^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT l'année 2013 marquera le 100^e anniversaire de la Chambre de commerce région de Matane, et que des prix de reconnaissance seront attribués aux membres lors du XXIV^e Gala de l'Excellence « Québecor » qui aura lieu le 9 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, en tant que partenaire du développement économique de la région, désire contribuer à l'organisation de l'événement qui marquera le 100^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution maximale de 500 \$ pour l'organisation du Gala d'excellence dans le cadre du 100^e anniversaire de la Chambre de commerce région de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 575-09-13

CANDIDATURE MRC DE LA MATANIE DANS LA CATÉGORIE « INTÉGRATION DES EMPLOYÉS IMMIGRANTS » – GALA DE L'EXCELLENCE DANS LE CADRE DU 100^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE des prix de reconnaissance seront attribués aux membres de la Chambre de commerce région de Matane lors du XXIV^e Gala de l'Excellence « Québecor », le 9 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée, les entreprises aux prises avec le défi du recrutement considèrent de plus en plus l'embauche de personnes issues de l'immigration comme une stratégie gagnante;

CONSIDÉRANT QUE, consciente de cette réalité, la Chambre de commerce de la région de Matane a décidé d'ajouter, dans le cadre de son XXIV^e Gala de l'Excellence, une nouvelle catégorie « intégration des personnes immigrantes en milieu de travail » qui s'adresse à l'entreprise ou l'organisme qui se distingue par sa politique de recrutement, d'intégration et de rétention de la main-d'œuvre issue de l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a embauché et contribué à l'intégration de monsieur Nixon Sanon dans la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

DE soumettre la candidature de la MRC de La Matanie dans la catégorie « intégration des personnes immigrantes en milieu de travail » et transmettre le formulaire d'inscription avant vendredi le 18 octobre 2013;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 576-09-13

LES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT – OFFRE DE VISIBILITÉ – COCKTAIL DÎNATOIRE SAVEURS ET GOURMANDISES, LE 23 OCTOBRE 2013 A MATANE

CONSIDÉRANT l'offre de visibilité et l'invitation des Saveurs du Bas-Saint-Laurent au cocktail Saveurs et Gourmandises – découverte de produits régionaux, le 23 octobre 2013 à Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, afin de participer au cocktail Saveurs et Gourmandises – découverte de produits régionaux, le 23 octobre 2013 à Matane;

D'autoriser le paiement du billet au montant de 75 \$ et le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 577-09-13

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TOUCHANT LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 578-09-13

DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TOUCHANT LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PISRMM ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 579-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 10 562,09 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 663,64 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 23 844,40 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 619,38 \$, représentant un grand total de 44 689,51 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 580-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 322,19 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 814,98 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 17 072,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 097,52 \$, représentant un grand total de 25 307,07 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 581-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 4 558,43 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 041,87 \$, représentant un grand total de 5 600,30 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 582-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 8 014,13 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 763,07 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 24 584,68 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 846,29 \$, représentant un grand total de 40 208,17 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 583-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 57,46 \$, la liste des chèques émis au montant de 100,86 \$, représentant un grand total de 158,32 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 584-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 37 137,22 \$, la liste des chèques émis au montant de 186 220,58 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 49 590,34 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 273,21 \$, représentant un grand total de 282 221,35 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 585-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 164,05 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 1 669,27 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 220,99 \$, représentant un grand total de 2 054,31 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 586-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 57,44 \$, la liste des chèques émis au montant de 100,89 \$, les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 1 440,74 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 263,36 \$, représentant un grand total de 1 862,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 587-09-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2013 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 11-08-2013 au 7-09-2013 au montant de 615,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 126,89 \$, représentant un grand total de 742,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 16 août au 12 septembre 2013 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 588-09-13

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 13-07-216 DE LA MRC DE MASKOUTAINS – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-07-216 de la MRC des Maskoutains demandant à la Société de l'assurance automobile du Québec de modifier sa réglementation actuelle afin que les coûts d'opération reliés à un événement qui implique la désincarcération, soient remboursés intégralement aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la vie, la sécurité et la protection des personnes sont une priorité pour les MRC et les municipalités qui en font partie;

CONSIDÉRANT QUE tout citoyen bénéficie des services de sécurité, où qu'il soit sur le territoire, non seulement de la MRC des Maskoutains mais aussi hors de ce territoire;

CONSIDÉRANT la présence de voies de communication de juridiction provinciale sur le territoire de plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services offerts par les services de sécurité incendie locaux ne sont pas remboursés entièrement par la Société de l'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies d'assurances n'acceptent plus d'indemniser les municipalités pour la partie non remboursée de ces sommes par la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument donc la plus grande partie des coûts reliés à ces services, et ce, à l'égard de tout accident de la route qui survient sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie estime, elle aussi, que ces coûts d'intervention devraient être défrayés intégralement par l'ensemble de la population du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains et de demander à la Société de l'assurance automobile du Québec de modifier sa réglementation actuelle afin que les coûts d'opération reliés à un événement qui implique la désincarcération, soient remboursés intégralement aux municipalités concernées;

QUE copie de la présente soit transmise à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, ministre délégué au Tourisme et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 589-09-13

FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (SERVICE DE GÉNIE CIVIL) PAR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 334-05-12 adoptée le 2 mai 2012 par la MRC de Matane, devenue depuis le 9 mars 2013 la MRC de La Matanie, autorisant la transmission d'un projet d'entente aux municipalités locales pour la mise en place d'un service de génie civil, de même que la signature, par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière, d'une entente pour et nom de la MRC et pour et au nom du TNO Rivière-Bonjour avec les municipalités qui auront exprimé leur intérêt pour l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intermunicipale relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie a été accepté au cours des mois de mai et juin 2012, par les conseils des municipalités intéressées à participer;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du service de génie civil a malheureusement été retardée en raison de la difficulté de recrutement de personnes compétentes dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente original soumis aux conseils municipaux a été quelque peu reformulé principalement pour rendre le texte plus clair, pour préciser la participation des municipalités ayant accepté de se joindre au service, pour prendre en compte des variations mineures découlant du calcul précis de la participation des municipalités intéressées et pour remplacer le budget provisoire initialement prévu pour 2012 par un budget provisoire réduit pour 2013 étant donné que le service devrait débuter uniquement à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la signature de l'entente intermunicipale révisée et datée du 18 septembre 2013, dont copie est jointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Ouimet et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'autorisation de la signature par le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, de signer pour et au nom de la MRC de La Matanie et pour et au nom du TNO Rivière-Bonjour, l'entente intermunicipale, avec les municipalités participantes, datée du 18 septembre 2013, relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie dont copie est jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 590-09-13

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 208-03-13 du Conseil de la MRC de La Matanie mandatant le comité administratif pour la sélection et l'embauche au poste de directeur du Service régional de génie civil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Marc Lussier soit et est embauché à titre de directeur du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie, lequel entrera en poste à compter du 28 octobre 2013, et ce, aux conditions suivantes :

- Salaire annuel 75 000 \$ à l'entrée en fonction;
- Salaire annuel 77 500 \$ après la période de probation de six mois;
- Salaire annuel 80 000 \$ après douze mois consécutif à l'embauche;
- Indexation au 1^{er} janvier selon l'IPC pour les années subséquentes;
- Semaine de 35 heures, selon l'horaire de la MRC, compte tenu des responsabilités et obligations d'un poste cadre une certaine flexibilité est essentielle dans la prestation de travail;
- Période de probation de six(6) mois;
- Régime d'assurances collectives, selon les modalités en vigueur et admissibilité dès l'embauche;
- REER collectif, 6 % du salaire annuel part employeur, participation obligatoire de l'employé jusqu'à concurrence de 5 %, admissibilité après 6 mois (probation);
- Choix à l'employé de déterminer la répartition du % annuel d'indexation de l'IPC, *c.-à-d.* applicable en tout ou en partie au salaire et/ou en augmentation du % de participation de l'employeur au REER collectif;
- Quatre (4) semaines de vacances annuelles;
- Banque annuelle de sept (7) jours de congés maladie/mobiles, monnayable à 100 % si non utilisés;
- Quatorze(14) jours fériés annuels dont certains sont inclus dans le congé des Fêtes;
- Pour le congé des Fêtes (du 24 décembre au 2 janvier inclusivement) les jours manquants sont comblés par des jours de vacances ou de congé;
- Paiement des frais de cotisation à l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Remboursement des frais de kilométrage si utilisation du véhicule personnel;
- Entrée en fonction le 28 octobre 2013;
- Résidence sur le territoire de la MRC de La Matanie de préférence;

QUE monsieur Marc Lussier, dans le cadre de ses fonctions et de son champs de compétences, soit autorisé à signer des documents pour et au nom du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 591-09-13

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI-MONSIEUR HAROLD FORBES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties à la suite d'une décision arbitrale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente de fin d'emploi de monsieur Harold Forbes, effective le 17 septembre 2013;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à effectuer le versement des sommes dues suite à la conclusion de l'entente et à la fin de son emploi;

QUE les sommes soient distribuées et assumées par les surplus des différents services, soit 30 % Administration, 50 % Aménagement, 10 % Inspection et permis et 10 % Règlementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 592-09-13

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE SAINT-ADELME, ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 633-11-09 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2010 à 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 026843 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Adelme, année 2013, au montant de 32 870 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 026843 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2013, pour le secteur de Saint-Adelme au montant de 37 792,28 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 593-09-13

FORUM SAINT-LAURENT 2013, LES 29 ET 30 OCTOBRE 2013 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Forum Saint-Laurent 2013, les 29 et 30 octobre 2013 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à participer, au Forum Saint-Laurent 2013, les 29 et 30 octobre 2013 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 594-09-13

RÉSOLUTION CM-2013-06-26-102 DE LA MRC D'AVIGNON CONCERNANT UN APPUI À LA MRC DE PONTIAC RELATIVEMENT AU RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN SUR L'ORGANISATION DES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2013-06-26-102 de la MRC d'Avignon par laquelle elle appuie la MRC de Pontiac dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique, lui demandant de prendre en considération les coûts supplémentaires, les responsabilités et la pression que l'entrée en vigueur des recommandations du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier, aurait sur les municipalités, et demandant à la FQM et à l'UMQ de représenter les municipalités et MRC dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2013-05-04 de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT la recommandation du Protecteur du citoyen de modifier la *Loi sur la sécurité incendie et les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie*, afin d'obliger les MRC à ajouter à leur schéma de couverture de risques un protocole régional d'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier prévoyant l'accès aux équipements et à la formation nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE donner suite à cette recommandation du Protecteur du citoyen et l'intégrer aux schémas de couverture de risques des MRC engendrerait une augmentation significative des quotes-parts et des budgets municipaux, ce que les municipalités ne peuvent pas se permettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministre de la Sécurité publique de prendre en considération les coûts supplémentaires, les responsabilités et la pression que l'application et l'entrée en vigueur des recommandations du Protecteur du citoyen, auraient sur les municipalités;

DE demander à la FQM et à l'UMQ de représenter les municipalités et MRC dans cette démarche pour indiquer au Gouvernement que les municipalités et MRC n'ont pas la capacité de payer pour les services qui sont recommandés par le Protecteur du citoyen et qu'elles n'envisagent pas de demander aux pompiers d'effectuer les interventions sans l'équipement ou l'entraînement requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 595-09-13

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – FACTURE N^O 5140 - ABONNEMENT SERVICE DE DIFFUSION GOnet 2013 – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la facture n^o 5140 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet 2013 PÉRIODE DU 1 ^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2013		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
6 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	850,00	5 100,00
6 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	400,00	2 400,00
Sous-total		7 500,00
T.P.S.		375,00
T.V.Q.		748,13
Total		8 623,13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5140 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 8 623,13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 596-09-13

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT QU'il y a deux (2) postes de représentant du Conseil de la MRC au sein du comité consultatif agricole (CCA) dont le siège 2 est arrivé à l'échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) postes de représentant des producteurs agricoles au sein du comité consultatif agricole (CCA) dont les sièges 4 et 5 sont arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT QU'il y a un (1) poste de représentant des résidents du territoire de la MRC et non visé par les autres sièges au sein du comité consultatif agricole (CCA) dont le siège 6 est arrivé à échéance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif agricole (CCA) :

Représentants – Conseil de la MRC

Siège 1 : M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Siège 2 : M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric (président)

Mandat de deux ans

Août 2012 – août 2014
Sept. 2013 – sept. 2015

Représentants – Producteurs agricoles

Siège 3 : M^{me} Nancy Lavoie, productrice agricole
Siège 4 : M. Jean-Charles Gagnon, producteur agricole
Siège 5 : M. Herman Gauthier, producteur agricole

Mandat de deux ans

Oct. 2012 – août 2014
Sept. 2013 – sept. 2015
Sept. 2013 – sept. 2015

Représentant – Résident du territoire de la MRC et non visé par les autres sièges

Siège 6 : M. Martin Malenfant, enseignant en Agroéconomie

Mandat de deux ans

Sept. 2013 – sept. 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 597-09-13

MODALITÉS D'ATTRIBUTION D'UNE SOMME DE 140 000 \$ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE 2013-2014

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçant l'attribution d'une somme de 140 000 \$ à la MRC de La Matanie dans le cadre du programme Rénovillage 2013-2014 de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription du programme Rénovillage 2013-2014 s'est déroulée du 22 juillet au 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE quelques demandes ont été soumises après le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'importance des subventions à la rénovation domiciliaire pour les ménages à faibles revenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE traiter en priorité les dossiers soumis durant la période d'inscription, et selon les disponibilités budgétaires, d'accepter les demandes soumises après le 3 septembre 2013 selon l'ordre des dates de dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 598-09-13

DEMANDE DU MRN – PROLONGATION DE LA FORÊT D'EXPÉRIMENTATION N° 867 CHERBOURG (AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DE L'ÉPINETTE BLANCHE)

CONSIDÉRANT QU'une forêt d'expérimentation (FE) est une portion de territoire public réservée pendant une période de temps déterminée à des fins de recherche et d'expérimentation exclusivement et est constituée par arrêté ministériel à même les territoires forestiers du domaine de l'État en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)*;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la recherche forestière (DRF) du ministère des Ressources naturelles (MRN) a informé la MRC de ses intentions de procéder à la modification de la forêt d'expérimentation (FE) n° 867 Cherbourg (projet d'amélioration génétique de l'épinette blanche) située dans les limites de la MRC de La Matanie, créée par l'arrêté ministériel n° 391 du 14 août 1998 pour une durée de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la recherche forestière (DRF) prépare et produit les documents et les arrêtés ministériels relatifs à la création et à la modification des forêts d'expérimentation;

CONSIDÉRANT QUE la DRF a demandé une prolongation de la FE n° 867 Cherbourg de la durée de 15 ans, portant la nouvelle échéance au 14 août 2028;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les documents requis pour une juste compréhension de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte la prolongation de la forêt d'expérimentation n° 867 Cherbourg (projet d'amélioration génétique de l'épinette blanche) pour une durée de 15 ans, portant la nouvelle échéance au 14 août 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 599-09-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA SÉPAQ PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE – PROJET « CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE SITUÉE À L'ÉMISSAIRE DU LAC CHOC »

CONSIDÉRANT les documents reçus concernant une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) pour le projet de construction de trois passerelles dans le Parc national de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le Parc national de la Gaspésie entend procéder à la construction de passerelles dont une située à l'émissaire du lac Choc sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce travail, le Parc national de la Gaspésie doit demander une autorisation au ministère des Ressources naturelles (MRN) secteur Forêt dans le cadre de l'application du *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI)*;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les autorisations gouvernementales, les ministères exigent l'obtention au préalable d'un certificat de la MRC attestant la conformité du projet à la réglementation régionale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été analysés par monsieur Mathieu Rioux, inspecteur en bâtiment de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la réglementation du TNO Rivière-Bonjour, au Parc national de la Gaspésie pour le projet « Construction d'une passerelle située à l'émissaire du lac Choc ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 600-09-13

EMBAUCHE DE M. NIXON SANON AU POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU À COMPTER DU 19 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 485-08-13 autorisant l'affectation temporaire de monsieur Nixon Sanon au poste de conseiller en environnement et cours d'eau;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller en environnement et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nixon Sanon possède la formation et l'expérience pour occuper ledit poste;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur et le syndicat se sont entendus pour accélérer le processus d'embauche pour combler le poste conseiller en environnement et cours d'eau, monsieur Sanon étant intéressé à rester au poste et aucune autre candidature n'étant prévue dans le cadre d'une procédure d'affichage à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Nixon Sanon au poste de conseiller en environnement et cours d'eau, à compter du 19 septembre 2013, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine, classe 3, échelon 2 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Nixon Sanon sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent –
Demande d’avis de conformité du PPMV 2^e génération. → *reporté*

RÉSOLUTION 601-09-13

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR LUDOVIC LAROUCHE – CASERNE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Ludovic Larouche, pompier à la caserne de Sainte-Félicité pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 23 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l’unanimité des municipalités participantes :

D’accepter la démission de monsieur Ludovic Larouche.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- a) Règlements généraux du CLD;
- b) Informations Coop Les Méchins;
- c) Sondage – projet Renforcement collectif;
- d) Remerciements aux membres du Conseil sortants.

Règlements généraux du CLD de La Matanie

Les membres du Conseil échantent sur la perspective de modifier les règlements généraux du CLD. Étant donné les commentaires en lien avec le rôle du CA, le fonctionnement, l’imputabilité des administrateurs et des élus, il est convenu que la question sera discutée lors d’un lac à l’épaule.

Informations Coop Les Méchins

Le maire de Les Méchins annonce la réouverture prochaine de l’épicerie dans la municipalité.

Sondage – projet Renforcement collectif

Le préfet informe les membres du Conseil que le sondage est en cours sur le territoire.

RÉSOLUTION 602-09-13

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL SORTANTS

CONSIDÉRANT la procédure de mise en candidature en cours et l’élection municipale 2013;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont signifié qu'ils ne solliciteraient pas un autre mandat à la mairie de leur municipalité ou seront en élection le 3 novembre prochain;

CONSIDÉRANT l'implication et la collaboration démontrée par tous pour le développement de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE remercier chaleureusement tous les membres du Conseil de la MRC de La Matanie pour leur implication et l'intérêt manifesté à l'organisation et au développement territorial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 603-09-13

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet